

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DASES 163 G : Subventions (187 578 euros) aux associations France Terre d'Asile et Secours Catholique pour leurs actions (10^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}) en faveur de l'accès aux droits des personnes migrantes à Paris en situation de grande précarité – Conventions.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, deux subventions, pour un montant global de 187 578 €, aux associations « France Terre d'Asile » et « Secours Catholique », pour la réalisation d'actions visant l'accès aux droits et l'insertion de personnes migrantes, en situation de grande précarité à Paris et la signature de deux conventions annuelles,

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : il est attribué deux subventions en fonctionnement, au titre de 2017, au bénéfice de deux associations mettant en œuvre des actions visant l'accès aux droits de personnes migrantes, en situation de grande précarité à Paris, pour les projets suivants :

- une subvention de 162 744 € à l'association France Terre d'Asile (FTDA), dont le siège social est situé 24, rue Marc Seguin (18^{ème}), pour le fonctionnement de son Service d'Assistance Sociale et Administrative (SASA) réparti sur deux sites, situés au 4, rue Doudeauville (Paris 18^{ème}) et au 127, Boulevard de la Villette (Paris 10^{ème}) (n° SIMPA 55901 et n° de dossier 2017_06694) ;
- une subvention de 24 834 € à l'association « Secours Catholique », dont le siège social est situé 106, rue du Bac (Paris 7^{ème}), pour les actions d'accompagnement et d'accès aux droits menées dans son Centre d'entraide pour demandeurs d'asile et réfugiés (CEDRE), situé au 23, boulevard de la Commanderie (Paris 19^{ème}) (n° SIMPA 7 181 et n° de dossier 2017_06153) ;

Article 2 : le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec les associations « France Terre d'Asile » et « Secours Catholique », de conventions annuelles présentées en annexe 1 du présent délibéré que Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 65 - Rubrique 584 – Nature 6574 - ligne DF 34 015		
Organismes bénéficiaires	Intitulé du projet	Montant du financement
France Terre d'Asile	Fonctionnement du Service d'assistance sociale et administrative (SASA)	162 744 €
Secours Catholique	Actions d'accompagnement et d'accès aux droits menées dans son Centre d'entraide pour demandeurs d'asile et réfugiés (CEDRE)	24 834 €
TOTAL		187 578 €

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**

Anne HIDALGO